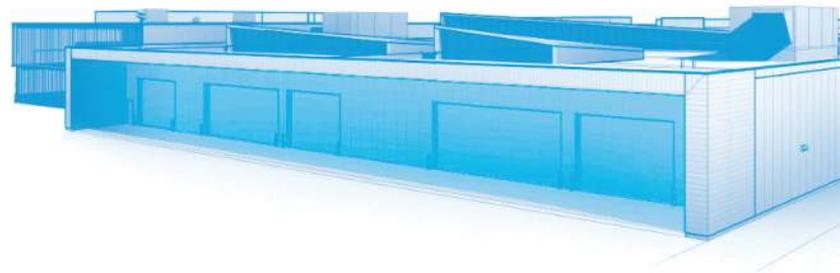
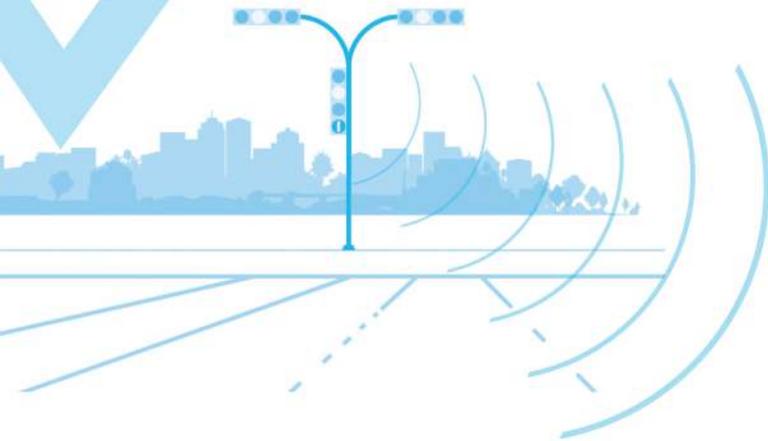


# ÉTATS FINANCIERS 2016



[stl.laval.qc.ca](http://stl.laval.qc.ca)





## TABLE DES MATIÈRES

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière .....	2
Rapport de l'auditeur indépendant.....	3
Rapport du vérificateur général de Laval .....	6
État des résultats .....	8
État de la situation financière .....	9
État de la variation de la dette nette.....	10
État des flux de trésorerie .....	11
Notes complémentaires.....	12
ANNEXE A – Dette à long terme .....	32
ANNEXE B – Charges par objet .....	33
ANNEXE C – Activités de fonctionnement à des fins fiscales .....	34
ANNEXE D – Activités d'investissement à des fins fiscales .....	35
ANNEXE E – Excédent accumulé .....	36





## Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers de la Société de transport de Laval ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les montants qui doivent nécessairement être fondés sur le jugement et les estimations. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux administrations locales recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de CPA Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôle comptable interne, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le conseil d'administration s'acquitter de sa responsabilité relative aux états financiers, principalement par l'intermédiaire de son comité de vérification. Le comité de vérification est composé de membres du conseil d'administration et d'un membre externe. Ce comité rencontre la direction, le vérificateur général de Laval et la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Les états financiers ont été audités conjointement par le vérificateur général de Laval et par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. dont les services ont été retenus par le conseil d'administration. Le vérificateur interne, le vérificateur général de Laval et l'auditeur indépendant peuvent, en toute liberté et en toute indépendance, rencontrer le comité de vérification.

Laval, Québec  
Le 27 mars 2017

Le directeur général,

**Guy Picard, PH.D, PM**

La directrice et trésorière  
Administration et planification d'entreprise,

**Kathy Dumortier, CPA, CA**





Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.  
Les Tours Triomphe  
2540, boul. Daniel-Johnson  
Bureau 210  
Laval (Québec) H7T 2S3  
Canada

Tél. : 450-978-3500  
Télec. : 514-382-4984  
[www.deloitte.ca](http://www.deloitte.ca)

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de la Société de transport de Laval

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de transport de Laval, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016, l'état des résultats, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.



## Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

### Fondement de l'opinion avec réserve

À la suite du redressement relatif à la comptabilisation des paiements de transfert, la Société de transport de Laval a comptabilisé au 31 décembre 2016 à l'état de la situation financière des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des paiements de transfert relatifs à différents programmes d'aide concernant la construction d'immobilisations et d'autres dépenses financées ou devant être financées par emprunts pour lesquels les travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Les incidences de la comptabilisation actuelle sur les états financiers aux 31 décembre 2016 et 2015 sont les suivantes :

	Surévaluation / (Sous-évaluation)	
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
<i>État de la situation financière</i>		
Transferts à recevoir	61 261 830	46 426 742
Dette nette et excédent accumulé	(61 261 830)	(46 426 742)
 <i>État des résultats et de la variation de la dette nette</i>		
Revenus de fonctionnement – Transferts du gouvernement du Québec	(7 079 825)	(4 284 934)
Revenus d'investissement – Transferts du gouvernement du Québec	21 914 913	19 485 213
Excédent de l'exercice	14 835 088	15 200 279
Excédent accumulé au début de l'exercice	46 426 742	31 226 463
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	61 261 830	46 426 742

Par ailleurs, la Société de transport de Laval n'a pas respecté les dispositions de l'article 1.1 de la Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux (RLRQ, chapitre S-37.01 ), entré en vigueur le 14 juin 2013, énonçant que seule la partie de la subvention qui est exigible dans l'exercice de la Société de transport de Laval et autorisé par le Parlement dans l'année financière du gouvernement doit être comptabilisée.

### Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de transport de Laval au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.



## Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

### *Observation*

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons votre attention sur le fait que la Société de transport de Laval inclut dans ses états financiers certaines informations financières à des fins fiscales. Ces informations, qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, sont établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et présentées aux annexes C, D et E.

Également, nous attirons votre attention sur la note 3 des états financiers, qui explique que certaines informations comparatives de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 ont été retraitées.

### *Autres points*

Les états financiers de la Société de transport de Laval pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 (avant le retraitement des informations comparatives décrit dans la note 3 des états financiers) ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états, en date du 29 mars 2016, une opinion avec réserve parce qu'aucune subvention à recevoir du gouvernement du Québec concernant des paiements de transfert n'a été comptabilisée dans les états financiers et que, selon son interprétation, cela constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert.

Dans le cadre de notre audit des états financiers de la Société de transport de Laval pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, nous avons également audité les ajustements décrits dans la note 3 qui ont été effectués pour retraiter les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2015. Nous n'avions pas pour mission de procéder à un audit ou à un examen des états financiers de la Société de transport de Laval pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015, ni de mettre en œuvre des procédures concernant ces états autres que celles visant les ajustements et, par conséquent, nous n'exprimons pas d'opinion ni aucune autre forme d'assurance sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 pris dans leur ensemble.

*Deloitte S.E.N.C.R.L / s.r.l.<sup>1</sup>*

Le 31 mars 2017

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A116671





Bureau du vérificateur  
général de Laval

## Rapport du Vérificateur général de Laval

Aux membres du conseil d'administration de la  
Société de transport de Laval

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société de transport de Laval, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2016, et les états des résultats, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.



## Rapport du Vérificateur général de Laval (suite)

### Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société de transport de Laval au 31 décembre 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Observations

#### *Informations financières établies à des fins fiscales*

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur le fait que la Société de transport de Laval inclut dans ses états financiers certaines informations financières à des fins fiscales. Ces informations, qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, sont établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) et présentées aux annexes C, D et E.

#### *Informations comparatives retraitées*

Également, j'attire l'attention sur la note 3 des états financiers qui explique que certaines informations comparatives pour l'exercice terminé le 31 décembre 2015 ont été retraitées.

### Autres points

Dans le cadre de mon audit des états financiers de la Société de transport de Laval pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, j'ai également audité les ajustements décrits dans la note 3 qui ont été effectués pour retraiter les états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2015. À mon avis, ces ajustements sont appropriés et ont été correctement effectués.

La vérificatrice générale de Laval,

Véronique Boily, CPA auditrice, CA

Véronique Boily, CPA auditrice, CA

Laval, Québec  
Le 31 mars 2017



## ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 décembre 2016

	Notes	2016 Budget \$	2016 Réel \$	2015 Réel \$ (redressé) note 3
<b>REVENUS</b>				
<b>Fonctionnement</b>				
Contribution de la Ville de Laval		65 441 000	<b>65 441 000</b>	61 241 000
Usagers	4	34 071 470	<b>33 758 119</b>	32 662 040
Transferts du gouvernement du Québec	5	24 441 232	<b>17 938 589</b>	17 489 899
Contribution de l'Agence métropolitaine de transport	6	9 562 191	<b>12 496 079</b>	15 264 637
Autres revenus	7	3 110 228	<b>2 967 001</b>	2 809 399
		136 626 121	<b>132 600 788</b>	129 466 975
<b>Investissement</b>				
Transferts du gouvernement du Québec	5	45 801 729	<b>36 252 745</b>	24 318 970
		182 427 850	<b>168 853 533</b>	153 785 945
<b>CHARGES</b>				
Transport régulier		89 827 836	<b>89 909 677</b>	86 061 404
Administration générale		15 951 181	<b>15 767 197</b>	15 599 731
Transport adapté		10 262 082	<b>10 257 512</b>	9 271 946
Contribution à l'Agence métropolitaine de transport	6	8 183 642	<b>7 855 163</b>	7 420 990
Intérêts et frais de financement		3 190 708	<b>3 101 990</b>	2 668 097
Dépenses imprévues		2 019 105	-	-
Amortissement des immobilisations		18 432 000	<b>17 697 009</b>	14 920 135
		147 866 554	<b>144 588 548</b>	135 942 303
<b>EXCÉDENT DE L'EXERCICE</b>		34 561 296	<b>24 264 985</b>	17 843 642
Excédent accumulé au début de l'exercice initialement établi			<b>69 311 571</b>	66 668 208
Redressement	3		<b>46 426 742</b>	31 226 463
Excédent accumulé redressé au début de l'exercice			<b>115 738 313</b>	97 894 671
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE</b>			<b>140 003 298</b>	115 738 313

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.



## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2016

	Notes	2016	2015
		\$	\$ (redressé) note 3
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>			
Encaisse		<b>13 095 941</b>	19 925 320
Débiteurs	8	<b>13 936 085</b>	12 191 492
Transferts à recevoir	9	<b>96 113 277</b>	66 529 042
		<b>123 145 303</b>	98 645 854
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>			
Créditeurs et frais courus	11	<b>32 787 075</b>	22 933 203
Revenus perçus d'avance		<b>1 867 291</b>	1 919 470
Dette à long terme	12	<b>98 492 305</b>	81 138 222
Passif au titre des avantages sociaux futurs	13	<b>9 625 500</b>	10 422 800
		<b>142 772 171</b>	116 413 695
<b>DETTE NETTE</b>		<b>(19 626 868)</b>	(17 767 841)
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>			
Immobilisations	14	<b>151 494 007</b>	124 429 155
Stocks de fournitures		<b>2 613 430</b>	2 519 381
Autres actifs non financiers	15	<b>5 522 729</b>	6 557 618
		<b>159 630 166</b>	133 506 154
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ</b>		<b>140 003 298</b>	115 738 313
Engagements	16		

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.



## ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

Exercice terminé le 31 décembre 2016

	Notes	2016	2015
		\$	\$
			(redressé)
			note 3
<b>EXCÉDENT DE L'EXERCICE</b>		<b>24 264 985</b>	17 843 642
Variation des immobilisations			
Acquisitions		<b>(44 763 091)</b>	(33 737 668)
Produit de cession		<b>205</b>	360
Amortissement des immobilisations		<b>17 697 009</b>	14 920 135
Perte sur cession		<b>1 025</b>	472
		<b>(27 064 852)</b>	(18 816 701)
Variation des stocks de fournitures		<b>(94 049)</b>	86 017
Variation des autres actifs non financiers		<b>1 034 889</b>	(2 080 406)
		<b>940 840</b>	(1 994 389)
<b>VARIATION DE LA DETTE NETTE</b>		<b>(1 859 027)</b>	(2 967 448)
Dette nette au début de l'exercice initialement établie		<b>(64 194 583)</b>	(46 026 856)
Redressement	3	<b>46 426 742</b>	31 226 463
Dette nette redressée au début de l'exercice		<b>(17 767 841)</b>	(14 800 393)
<b>DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>		<b>(19 626 868)</b>	(17 767 841)

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.



## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 décembre 2016

	2016	2015
	\$	\$ (redressé) note 3
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent de l'exercice	24 264 985	17 843 642
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	17 697 009	14 920 135
Perte sur cession d'immobilisations	1 025	472
	<b>41 963 019</b>	32 764 249
Variation nette des éléments hors caisse		
Débiteurs	(1 744 593)	4 693 803
Transferts à recevoir	(29 584 235)	(8 074 754)
Stocks de fournitures	(94 049)	86 017
Créditeurs et frais courus	6 480 022	2 821 933
Revenus perçus d'avance	(52 179)	318 967
Passif au titre des avantages sociaux futurs	(797 300)	(482 900)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<b>16 170 685</b>	32 127 315
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisitions	(41 389 241)	(31 899 373)
Autres actifs non financiers	1 034 889	(2 080 406)
Produit de cession	205	360
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<b>(40 354 147)</b>	(33 979 419)
<b>Activités de financement</b>		
Émission de dettes à long terme	41 850 000	33 707 000
Remboursement de la dette à long terme	(24 666 000)	(15 469 000)
Variation des frais reportés liés à la dette à long terme	170 083	192 248
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<b>17 354 083</b>	18 430 248
<b>(Diminution) augmentation nette de l'encaisse</b>	<b>(6 829 379)</b>	16 578 144
<b>Encaisse au début de l'exercice</b>	<b>19 925 320</b>	3 347 176
<b>Encaisse à la fin de l'exercice</b>	<b>13 095 941</b>	19 925 320

Les notes et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2016

### 1. Statut et nature des activités

La Société de transport de Laval (ci-après la Société) est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., chapitre S-30.01). Elle exploite une entreprise qui a pour responsabilité d'organiser et de fournir le transport en commun sur le territoire de la Ville de Laval.

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables

En tant qu'autre organisme public, les états financiers de la Société sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

#### a) Méthode de comptabilité

La comptabilisation des transactions s'effectue selon la méthode de comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les éléments de revenus, de charges, d'actifs et de passifs sont constatés au cours de l'exercice où ont lieu les faits et les transactions leur donnant lieu.

Les charges comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice, et incluent l'amortissement annuel du coût des immobilisations.

#### b) Estimations comptables

Pour dresser les états financiers conformément aux Normes comptables, la direction de la Société doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principales estimations comprennent la durée de vie utile des immobilisations, le montant à recevoir de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) relativement à la quote-part de la taxe sur le carburant, les provisions à l'égard des salaires et avantages sociaux et les hypothèses actuarielles liées à l'établissement des charges et des obligations au titre des avantages sociaux futurs.



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2016

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### c) Constatation des revenus

Les revenus tirés du transport des usagers sont constatés au moment où les paiements en espèces ont lieu ou lorsque les droits de passage sont utilisés par la clientèle. Pour ce qui est des titres mensuels, les revenus sont constatés dans la période où ces titres sont valides.

Les contributions sont constatées lorsque les conditions donnant droit à ces aides gouvernementales ou municipales sont remplies, dans la mesure où elles ont été autorisées, et qu'une estimation raisonnable des montants est possible.

Les revenus de transfert sont constatés aux états financiers à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, pour autant qu'ils aient été autorisés, que les critères d'admissibilité soient satisfaits et qu'une estimation raisonnable des montants soit possible, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est constaté à titre de passif au poste revenus perçus d'avance.

Les autres revenus sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

#### d) Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés au coût.



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2016

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### e) Actifs non financiers

Les actifs non financiers sont, de par leur nature, employés normalement pour fournir des services futurs.

##### *Immobilisations*

##### Amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Le coût comprend les frais financiers capitalisés pendant la période de construction ou d'amélioration. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, les durées et les taux annuels suivants :

	Méthode	Durée/Taux
Infrastructures	Linéaire	10 à 15 ans
Bâtiments	Linéaire	40 ans
Véhicules	Dégressif	22 % et 30 %
Ameublement et équipements de bureau	Linéaire	4 à 15 ans
Machinerie, outillage et équipements	Linéaire	5 à 15 ans

Les immobilisations sont amorties dès leur date de mise en service. Les immobilisations en cours de construction ou d'amélioration et les immobilisations hors service ne font pas l'objet d'un amortissement.

##### Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à une immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation est réduit pour refléter la baisse de valeur. Toute moins-value sur les immobilisations est passée en charges à l'état des résultats et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

##### *Stocks de fournitures*

Les stocks de fournitures comprennent essentiellement des pièces utilisées pour l'entretien du matériel roulant et des infrastructures de la Société. Ils sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2016

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### f) Frais reportés liés à la dette à long terme

Les frais d'émission liés à la dette à long terme sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt concerné, selon la méthode linéaire. Le solde non amorti est inclus aux frais reportés liés à la dette à long terme. La dette à long terme est présentée nette de ces frais à l'état de la situation financière.

#### g) Charges et passif au titre des avantages sociaux futurs

##### Régimes de retraite à cotisations déterminées

La charge correspond aux cotisations versées par l'employeur.

Un passif est constaté dans les créditeurs et frais courus pour des cotisations dues non versées à la fin de l'exercice de même que pour des cotisations à être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà rendus.

Le régime de retraite des élus municipaux, auquel participe la Société, est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

##### Avantages sociaux futurs à prestations déterminées

En plus des prestations de retraite, ces avantages comprennent notamment :

- les avantages complémentaires de retraite, comme la couverture des soins de santé et l'assurance vie offertes aux retraités; et
- les avantages postérieurs à l'emploi.

La charge est établie selon la comptabilité d'exercice intégrale de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. Se rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs du régime.

Un actif ou un passif, au titre des avantages sociaux futurs, est présenté à l'état de la situation financière pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs du régime, net des gains et pertes actuariels non amortis et net d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif, s'il y a lieu.

Les obligations, au titre des prestations constituées, sont calculées de façon actuarielle selon la méthode suivante : répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs, à partir du taux d'actualisation fixé et des hypothèses les plus probables de la Société en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels.

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré des actifs, ceux-ci sont évalués selon la méthode de la valeur ajustée sur une période de quatre ans.



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2016

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### Avantages sociaux futurs à prestations déterminées (suite)

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants. L'amortissement débute dans l'exercice subséquent à celui de la constatation du gain ou de la perte.

Le coût des services passés découlant d'une modification de régime est passé immédiatement comme charge. Il fait l'objet, en contrepartie, de dépenses constatées à taxer ou pourvoir dans le futur à des fins fiscales.

L'excédent de la charge de l'exercice sur le décaissement requis, dans le cas des régimes non capitalisés, fait l'objet en contrepartie de dépenses constatées à taxer ou pourvoir dans le futur à des fins fiscales.

#### h) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir correspondent à des charges comptabilisées dans l'exercice, ou antérieurement, qui font l'objet d'un amortissement différé à des fins fiscales. Ils sont créés aux fins suivantes, à la suite d'un choix exercé par la Société, et amortis selon les durées indiquées ci-dessous par affectation aux activités de fonctionnement à des fins fiscales.

- Avantages sociaux futurs
  - ❖ Pour le déficit constaté initialement au 1<sup>er</sup> janvier 2007, dans le cas des régimes capitalisés : de façon progressive sur la DMERCA des salariés participants. Dans le cas des régimes non capitalisés : le déficit n'est pas amorti.
  - ❖ Pour le coût relié aux services passés découlant de modifications de régime de retraite à prestations déterminées : sur la DMERCA des salariés participants touchés.
  - ❖ À titre de mesure d'allègement, pour l'excédent de la charge de fonctionnement sur le décaissement requis dans le cas des régimes non capitalisés : aucun amortissement n'est constaté.
- Financement à long terme des activités de fonctionnement
  - ❖ Pour les frais d'émission de la dette à long terme en question : au fur et à mesure du remboursement en capital.



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2016

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### i) Instruments financiers dérivés

La Société utilise périodiquement des contrats de swaps sur marchandises pour se couvrir des fluctuations du prix du carburant. Les gains et pertes qui y sont reliés sont constatés dans l'état des résultats au cours de la période où ils sont réalisés et sont présentés avec la charge relative à l'élément couvert. La Société n'a pas recours à des instruments financiers à des fins spéculatives.

#### j) Passif au titre des sites contaminés

La Société comptabilise un passif au titre des sites contaminés dont elle est responsable de la décontamination lorsqu'il existe une norme environnementale, que la contamination dépasse cette norme, qu'il est prévu que des avantages économiques seront abandonnés et qu'il est possible de procéder à une estimation raisonnable des montants en cause.

### 3. Redressement des états financiers

Certains aspects de la norme SP 3410 - Paiements de transfert, notamment les questions liées à la notion d'autorisation des transferts, font actuellement l'objet d'interprétations diverses au sein de la profession comptable, plus particulièrement dans le cas des transferts pluriannuels versés par le gouvernement du Québec. Ces interprétations ont mené les auditeurs à émettre, depuis l'exercice 2013, des opinions divergentes sur les états financiers de la Société.

Dans les états financiers des exercices 2013 à 2015, la Société a appliqué la note d'information émise le 6 novembre 2013 par le MAMOT et a constaté les revenus de transfert et les transferts à recevoir dans le cas des transferts pluriannuels seulement lorsque les crédits sont votés par l'Assemblée Nationale.

En 2016, elle a redressé ses états financiers en matière de comptabilisation des versements pluriannuels à recevoir du gouvernement du Québec afin de constater les revenus de transfert et les transferts à recevoir dès que les conditions du programme d'aide aux immobilisations sont remplies.

La Société s'est toujours assurée d'harmoniser son traitement comptable de constatation des revenus de transfert avec celui de la Ville de Laval.



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2016

### 3. Redressement des états financiers (suite)

	2016	2015
	\$	\$
	Augmentation (diminution)	Augmentation (diminution)
<b>ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE</b>		
<b>Transfert à recevoir</b>	<b>61 261 830</b>	46 426 742
<b>Dette nette</b>	<b>(61 261 830)</b>	(46 426 742)
<b>Excédent accumulé</b>	<b>61 261 830</b>	46 426 742
<b>ÉTAT DES RÉSULTATS</b>		
Revenus		
Fonctionnement - Transferts du gouvernement du Québec	<b>(7 079 825)</b>	(4 284 934)
Investissement - Transferts du gouvernement du Québec	<b>21 914 913</b>	19 485 213
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>14 835 088</b>	15 200 279



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2016

### 4. Usagers

	2016	2016	2015
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Transport régulier	20 293 376	<b>20 154 466</b>	19 852 634
Revenus régionaux <sup>(a)</sup>	12 790 268	<b>12 663 701</b>	11 924 394
Transport adapté	987 826	<b>939 952</b>	885 012
	34 071 470	<b>33 758 119</b>	32 662 040

(a) Les revenus régionaux attribuables à la Société proviennent du partage de la vente des titres de transport métropolitain effectué par l'Agence métropolitaine de transport.

### 5. Transferts du gouvernement du Québec

	2016	2016	2015
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$ (redressé)
<b>Fonctionnement</b>			
Exploitation - transport régulier	<b>12 189 735</b>	<b>12 011 096</b>	12 078 795
Exploitation - transport adapté	<b>4 023 980</b>	<b>4 116 798</b>	4 148 951
Financement	<b>8 227 517</b>	<b>1 810 695</b>	1 260 444
Autres		-	1 709
	<b>24 441 232</b>	<b>17 938 589</b>	17 489 899
<b>Investissement</b>			
Immobilisations	<b>45 801 729</b>	<b>36 252 745</b>	24 318 970
	<b>70 242 961</b>	<b>54 191 334</b>	41 808 869



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2016

### 6. Agence métropolitaine de transport

	2016	2016	2015
<b>Revenus de fonctionnement</b>	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Quote-part de la taxe sur les carburants	4 500 000	<b>7 209 000</b>	10 085 098
Aide à l'intégration tarifaire	4 416 200	<b>4 668 546</b>	4 561 333
Aide métropolitaine	645 991	<b>618 533</b>	618 206
	9 562 191	<b>12 496 079</b>	15 264 637

	2016	2016	2015
<b>Charges</b>	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Équipements métropolitains	1 623 780	<b>1 769 530</b>	1 550 372
Contribution aux trains de banlieue	6 559 862	<b>6 085 633</b>	5 870 618
	8 183 642	<b>7 855 163</b>	7 420 990

### 7. Autres revenus

	2016	2016	2015
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Publicité	850 000	<b>808 495</b>	798 656
Gestion des équipements et infrastructures métropolitains	519 198	<b>529 186</b>	516 279
Revenus d'intérêts	215 000	<b>204 574</b>	180 424
Activités accessoires et autres revenus	1 516 030	<b>1 424 746</b>	1 314 040
	3 110 228	<b>2 967 001</b>	2 809 399



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2016

### 8. Débiteurs

	2016	2015
	\$	\$
Agence métropolitaine de transport	<b>868 618</b>	6 281 422
Comptes clients généraux	<b>2 220 208</b>	2 344 244
Taxes à la consommation	<b>1 950 223</b>	1 873 389
Autres (a)	<b>8 897 036</b>	1 692 437
	<b>13 936 085</b>	12 191 492

(a) Les autres débiteurs incluent un montant de 8 473 510 \$ (741 587 \$ au 31 décembre 2015) de la Ville de Laval.

### 9. Transferts à recevoir

	2016	2015
	\$	\$ (redressé)
Gouvernement du Québec		
Remboursement de la dette à long terme	<b>74 621 466</b>	59 702 906
Exploitation - transport régulier	<b>2 900 160</b>	2 542 348
Exploitation - transport adapté	<b>2 031 640</b>	1 405 778
Immobilisations	<b>16 334 010</b>	2 901 921
Autres	<b>226 001</b>	(23 911)
	<b>96 113 277</b>	66 529 042

### 10. Emprunt bancaire

La Société dispose d'une marge de crédit autorisée de 10 000 000 \$, au taux préférentiel de 2,7 % (2,7 % au 31 décembre 2015) et renégociable annuellement. Au 31 décembre 2016, la marge de crédit est inutilisée.

*La Loi sur les sociétés de transport en commun* prévoit que la Ville de Laval est garante des engagements et obligations de la Société, ce qui inclut l'emprunt bancaire contracté par la Société. La garantie est sans contrepartie.



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2016

### 11. Crédoiteurs et frais courus

	2016	2015
	\$	\$
Salaires et charges sociales	<b>12 888 608</b>	12 345 466
Fournisseurs et frais courus	<b>19 354 945</b>	10 095 382
Intérêts courus de la dette à long terme	<b>303 293</b>	249 780
Retenues sur contrats et dépôts de garantie	<b>240 229</b>	242 575
	<b>32 787 075</b>	22 933 203

### 12. Dette à long terme

	2016	2015
	\$	\$
Obligations		
taux d'intérêt variant de 1,2 % à 2,75 % (1,3 % à 2,75 % en 2015)		
échéant de novembre 2017 à novembre 2021	<b>98 685 000</b>	81 501 000
Frais reportés liés à la dette à long terme	<b>(192 695)</b>	(362 778)
	<b>98 492 305</b>	81 138 222

La dette à long terme représente des obligations directes et générales de la Société. La *Loi sur les sociétés de transport en commun* prévoit que la Ville de Laval est garante des engagements et obligations de la Société, ce qui inclut la dette à long terme contractée par la Société.

Les versements estimatifs sur la dette à long terme, incluant les refinancements prévus et autorisés, au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

Année	\$
2017	13 809 000
2018	14 076 000
2019	12 522 000
2020	12 270 000
2021	11 315 000
1 à 5 ans	63 992 000
6 à 10 ans	34 041 000
11 ans et plus	652 000
	<b>98 685 000</b>



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2016

### 13. Passif au titre des avantages sociaux futurs

#### a) Description générale des régimes d'avantages sociaux

La Société a un certain nombre de régimes à prestations déterminées et à cotisations déterminées, capitalisés et non capitalisés, qui assurent à tous les salariés le paiement de prestations de retraite, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les employés cadres et non syndiqués de la Société participent au Régime de retraite des employés cadres et non syndiqués de la Société de transport de Laval. Ce régime est un régime à prestations déterminées. Les participants et la Société se partagent le financement du régime par le versement de cotisations. Les prestations prévues au titre du régime de retraite sont principalement fonction du nombre d'années de service et de la moyenne des cinq meilleures années consécutives de rémunération. Les employés cadres et non syndiqués de la Société bénéficient également d'un programme d'allocation de retraite. Le programme d'allocation de retraite est un régime non capitalisé à prestations déterminées fournissant une rente supplémentaire à certains employés. Cette rente représente l'excédent de la rente déterminée au régime de retraite sans tenir compte des limites fiscales imposées par la loi de l'impôt sur celle du régime de retraite en tenant compte de ces limites. Pour ce régime, seul l'employeur est responsable du financement.

L'évaluation actuarielle la plus récente du régime de retraite aux fins de la capitalisation a été effectuée au 31 décembre 2015.

Les employés syndiqués de la Société couverts par les accréditations du Syndicat des chauffeurs de la Société de transport de Laval (SCFP) et le Syndicat des employés de terminus de la Société de transport de Laval (SCFP) participent au Régime de retraite des chauffeurs d'autobus de la Société de transport de Laval, alors que les employés couverts par les accréditations du Syndicat des employés d'entretien de la Société de transport de Laval (CSN) et le Syndicat des employés de bureau de la Société de transport de Laval (CSN) participent au Régime de retraite des employés syndiqués de bureau et d'entretien de la Société de transport de Laval. Ces deux régimes, à des fins comptables, sont des régimes à cotisations déterminées. La contribution de la Société se limite à 8,25 % des salaires admissibles pour le Régime de retraite des employés syndiqués de bureau et d'entretien et à 9,00 % des salaires admissibles pour le Régime de retraite des chauffeurs d'autobus.

Les employés de la Société bénéficient également d'une gamme d'avantages sociaux complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi qui comprennent, notamment, l'assurance vie, la couverture de soins de santé, un régime de continuation de salaire temporaire durant l'invalidité ainsi que le maintien des protections d'assurance lors de certaines absences prolongées. Ces avantages varient dépendamment du groupe d'emploi à l'intérieur duquel se retrouve un employé.



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2016

### 13. Passif au titre des avantages sociaux futurs (Suite)

#### b) Passif au titre des avantages sociaux futurs

	2016	2015
	\$	\$
Actif du régime à prestations déterminées capitalisé	<b>6 296 300</b>	5 008 000
Passif des régimes à prestations déterminées non capitalisés	<b>(15 921 800)</b>	(15 430 800)
	<b>(9 625 500)</b>	(10 422 800)

#### c) Charge de l'exercice

	2016	2015
	\$	\$
Régime à prestations déterminées capitalisé	<b>1 701 900</b>	1 563 400
Régimes à prestations déterminées non capitalisés	<b>1 375 600</b>	1 642 100
Régime de retraite à cotisations déterminées	<b>4 051 835</b>	3 983 886
Régime de retraite des élus municipaux	<b>23 624</b>	21 579
	<b>7 152 959</b>	7 210 965



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2016

### 13. Passif au titre des avantages sociaux futurs (Suite)

#### d) Situation actuarielle aux fins de comptabilisation

	Régime à prestations déterminées capitalisé		Régimes à prestations déterminées non capitalisés	
	2016	2015	2016	2015
	\$	\$	\$	\$
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	45 975 000	40 901 600	-	-
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	(45 975 000)	(40 901 600)	(13 955 100)	(16 938 600)
Situation actuelle nette : déficit de comptabilisation	-	-	(13 955 100)	(16 938 600)
Pertes actuarielles non amorties	6 296 300	5 008 000	(1 966 700)	1 507 800
<b>Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice</b>	<b>6 296 300</b>	<b>5 008 000</b>	<b>(15 921 800)</b>	<b>(15 430 800)</b>

#### e) Charge de l'exercice

	Régime à prestations déterminées capitalisé		Régimes à prestations déterminées non capitalisés	
	2016	2015	2016	2015
	\$	\$	\$	\$
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	1 828 300	1 680 700	858 400	1 240 400
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	-	-	(35 600)	-
Cotisations salariales des employés	(639 400)	(575 400)	-	-
Amortissement des pertes actuarielles	522 600	457 300	43 800	(84 700)
Pertes actuarielles constatées lors d'une modification de régime	-	-	35 600	-
Charge de l'exercice excluant les intérêts	1 711 500	1 562 600	902 200	1 155 700
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	2 504 400	2 246 800	473 400	486 400
Rendement espéré des actifs	(2 514 000)	(2 246 000)	-	-
Charge d'intérêts nette	(9 600)	800	473 400	486 400
<b>Charge de l'exercice</b>	<b>1 701 900</b>	<b>1 563 400</b>	<b>1 375 600</b>	<b>1 642 100</b>
<b>Montant versés par l'employeur</b>	<b>2 990 200</b>	<b>2 920 700</b>	<b>884 600</b>	<b>767 700</b>



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2016

### 13. Passif au titre des avantages sociaux futurs (Suite)

#### f) Principales hypothèses (taux pondérés)

	Régime à prestations déterminées capitalisé		Régimes à prestations déterminées non capitalisés	
	2016	2015	2016	2015
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	<b>5.80%</b>	6.10%	<b>2.70%</b>	2.75%
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	<b>5.80%</b>	6.10%	<b>s. o.</b>	s. o.
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	<b>3.10%</b>	3.10%	<b>3.10%</b>	2.52%
Taux d'inflation (fin d'exercice)	<b>2.10%</b>	2.10%	<b>2.10%</b>	2.10%
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	<b>s. o.</b>	s. o.	<b>6.29%</b>	6.46%
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	<b>s. o.</b>	s. o.	<b>4.50%</b>	4.50%
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	<b>s. o.</b>	s. o.	<b>2027</b>	2027

#### g) La Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal

Le 5 décembre 2014, le gouvernement du Québec a sanctionné la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (RLRQ, c. 15) (ci-après la « Loi »). La Loi vise la restructuration des régimes de retraite et vient distinguer les modalités d'application relativement au service accumulé avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014 (ci-après le « service antérieur ») et le service qui s'accumule à compter de cette date (ci-après le « service postérieur »). Une évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 est requise par la Loi pour tous les régimes visés.

Un processus prévoit une période de négociations débutant le 1<sup>er</sup> février 2015 afin de déterminer la nature des changements qui seront apportés aux régimes. En l'absence d'entente, une décision sans appel sera prise ultimement par un arbitre. Au 31 décembre 2016, une entente a été convenue avec chacun des régimes de retraite.

Des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité ont été déposées devant la Cour supérieure visant à faire annuler cette Loi. Puisque l'issue de ces démarches est indéterminable, les incidences possibles de ces requêtes n'ont pas été prises en compte au 31 décembre 2015, ni au 31 décembre 2016.

La Loi prévoit divers éléments visant les modalités du service antérieur et celles du service postérieur. Sans être une liste exhaustive, voici les principaux changements prévus à la Loi.



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2016

### 13. Passif au titre des avantages sociaux futurs (Suite)

#### g) La Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal (suite)

Pour le service antérieur :

- Élimination de l'indexation automatique de la rente de retraite et de la prestation additionnelle pour les participants actifs;
- Partage du déficit attribuable aux participants actifs entre la Société et les participants actifs (portion de 45% aux participants actifs et de 55% à la Société);
- La Société a décidé de ne pas suspendre l'indexation automatique des rentes des participants considérés comme étant retraités en vertu de la Loi.

Pour le service postérieur :

- Élimination de l'indexation automatique de la rente de retraite et de la prestation additionnelle pour les participants actifs;
- Plafonnement de la cotisation d'exercice à 18 % de la masse salariale;
- Partage à 50/50 de la cotisation d'exercice entre les participants actifs et la Société, les participants actifs assumant la moitié de la hausse de leur cotisation à compter du 1er janvier 2017 et la hausse résiduelle à compter du 1er janvier 2020, tel que convenu dans l'entente entre les parties;
- Partage à 50/50 des déficits liés au service postérieur entre les participants actifs et la Société;
- Mise en place d'un fonds de stabilisation auquel une cotisation égale à 10% de la cotisation d'exercice sera versée (parts égales entre les participants actifs et la Société).

Au cours de l'exercice, une proposition a été déposée et entrera en vigueur le 1er janvier 2017. Les éléments confirmés par cette proposition n'ont pas d'incidence sur le coût des services courants et services passés de l'exercice. De plus, aucune perte actuarielle nette n'a été constatée. La majoration progressive pour arriver à un partage 50/50 des cotisations aura une incidence sur les exercices ultérieurs.



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2016

### 14. Immobilisations

	<b>Solde au début</b>	<b>Addition</b>	<b>Cession / Ajustements</b>	<b>Solde à la fin</b>
	\$	\$	\$	\$
<b>Coût</b>				
Infrastructures	3 673 137	642 722	85 008	4 230 851
Bâtiments	60 825 435	16 030 222		76 855 657
Véhicules	156 674 831	23 429 063		180 103 894
Ameublement et équipements de bureau	22 473 791	3 399 055	119 481	25 753 365
Machinerie, outillage et équipements	16 758 830	1 635 940	157 209	18 237 561
Terrains	2 445 918	-		2 445 918
	<u>262 851 942</u>	<u>45 137 002</u>	<u>361 698</u>	<u>307 627 246</u>
Immobilisations en cours	14 594 477	(373 911)		14 220 566
	<u>277 446 419</u>	<u>44 763 091</u>	<u>361 698</u>	<u>321 847 812</u>
<b>Amortissement cumulé</b>				
Infrastructures	1 891 754	166 093	85 008	1 972 839
Bâtiments	17 852 540	1 495 907		19 348 447
Véhicules	111 471 108	13 353 850		124 824 958
Ameublement et équipements de bureau	13 267 222	1 569 734	118 257	14 718 699
Machinerie, outillage et équipements	8 534 640	1 111 425	157 203	9 488 862
	<u>153 017 264</u>	<u>17 697 009</u>	<u>360 468</u>	<u>170 353 805</u>
<b>Valeur comptable nette</b>	<u>124 429 155</u>			<u>151 494 007</u>

Au 31 décembre 2016, des immobilisations ainsi que des immobilisations en cours, au coût de 7 494 009 \$ (4 120 159 \$ en 2015), sont inscrites dans les créditeurs et frais courus.



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2016

### 15. Autres actifs non financiers

	2016	2015
	\$	\$
Dépôt pour l'achat d'autobus	5 310 888	6 361 191
Frais payés d'avance	211 841	196 427
	<b>5 522 729</b>	<b>6 557 618</b>

### 16. Engagements

Au 31 décembre 2016, la Société a des engagements qui s'établissent comme suit :

#### a) Contrat d'acquisition d'autobus urbains

Par l'entremise du processus d'achats unifiés regroupant les membres de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ), la Société de transport de Montréal (STM) a été mandatée pour faire l'acquisition d'autobus hybrides à plancher surbaissé pour les années 2013 à 2016. Ce contrat comporte également deux options d'une année chacune, soit une pour 2017 et une pour 2018. Le montant total des contrats pour la Société, y compris les années d'option, ne doit pas dépasser 120 M\$. La Société prévoit recevoir 22 autobus en 2017 pour une valeur estimée à 18,5 M\$. Une avance contractuelle de 5,3 M\$ a été versée en date du 31 décembre 2016.

#### b) Contrats de services pour le transport aux personnes handicapées

Dans le cadre de ses opérations de transport adapté, la Société a octroyé deux contrats de services, soit un premier en 2010 pour le transport par minibus et un second en 2011 pour le transport par taxi collectif. Le contrat pour le transport par minibus comportait une option de prolongation de 48 mois que la Société a décidé d'exercer. Le solde résiduel de ces deux contrats est de 15 M\$. Les versements prévus s'établissent de la façon suivante : 10 M\$ en 2017 et 5 M\$ en 2018.

#### c) Contrats d'approvisionnement en carburant

Par l'entremise du processus d'achats unifiés de l'ATUQ, la Société a mandaté la STM pour négocier un contrat d'approvisionnement en carburant auprès d'un fournisseur, lequel comporte une durée prédéterminée. La Société a également négocié des ententes (contrats de swaps) avec des institutions financières afin d'atténuer les effets de fluctuations du prix du carburant sur le marché, et ce, jusqu'au 31 décembre 2019. La Société s'est engagée à payer une quantité de 19,9 millions de litres à un prix fixe, ce qui représente une somme d'environ 13,2 M\$.



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2016

### 16. Engagements (suite)

#### d) Mesures préférentielles

Dans le cadre du programme visant la mise en service des mesures préférentielles pour les autobus, la Société a octroyé plusieurs contrats pour des services professionnels pour un montant total de 7,3 M\$. Les versements prévus sont de 7,2 M\$ en 2017 et 0,1 M\$ pour les années ultérieures.

#### e) Boîtes à perception pour autobus

La Société a mandaté la STM pour procéder à l'acquisition de 44 boîtes de perception pour autobus entre 2019 et 2022 pour un montant total de 1,8 M\$.

### 17. Données budgétaires

L'état des résultats ainsi que les activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales comportent une comparaison avec le budget adopté par la Ville de Laval le 10 décembre 2015.

### 18. Opérations entre apparentés

La Société fait partie du périmètre comptable de la Ville de Laval. La Société ne réalise aucune opération importante avec la Ville de Laval dans le cours normal de ses affaires, à l'exception des opérations suivantes :

- les contributions reçues de la Ville de Laval, soit 65,4 M\$ en 2016 et 61,2 M\$ en 2015;
- la Société a agi à titre de mandataire pour des contrats d'infrastructure de la Ville de Laval pour un montant de 15,5 M\$, ces transactions n'ont eu aucun effet sur les résultats de la Société.



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2016

### 19. Événement postérieur à la date des états financiers

La Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal (2016, chapitre 8) a été adoptée le 19 mai 2016. Elle prévoit un nouveau partage des compétences qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2017 pour favoriser la mobilité des personnes, notamment par l'abolition de l'Agence métropolitaine de transport « l'AMT » qui sera remplacée par deux organismes, soit l'Autorité régionale de transport métropolitain « ARTM » qui sera dédiée à la planification au développement, à la tarification et au financement des services de transport collectif dans la grande région de Montréal et le Réseau de transport métropolitain « RTM » qui aura pour mandat d'exploiter certains services de transport collectif dont la desserte par trains de banlieue.

La Loi assujettit plusieurs décisions prises par l'ARTM à l'approbation de la Communauté métropolitaine de Montréal, notamment celles concernant l'adoption du plan stratégique de développement du transport collectif, le programme des immobilisations et la politique de financement.

Aux fins de l'application de la loi, les organismes publics de transport « OPT », soit le RTM, la Société de transport de Montréal, le Réseau de transport de Longueuil et la Société de transport de Laval devront conclure des ententes contractuelles avec l'ARTM. Ces ententes spécifieront entre autres, l'offre de transport, les objectifs de performance et de qualité des services ainsi que la rémunération convenue.



## ANNEXE A – DETTE À LONG TERME

Au 31 décembre 2016

Émission					Solde	
Date	Numéro	Montant	Taux d'intérêt	Échéance	2016	2015
		\$	%		\$	\$
2011-11-23	39	25 284 000	2.5581	2016	-	16 214 000
2012-11-21	40	4 260 000	2.2387	2017	<b>2 952 000</b>	3 293 000
2013-02-20	41	4 710 000	2.0419	2018	<b>1 954 000</b>	2 896 000
2013-07-23	42	6 612 000	2.1876	2018	<b>3 758 000</b>	4 734 000
2013-09-18	43	2 000 000	2.6203	2018	<b>1 465 000</b>	1 649 000
2013-12-18	44	8 230 000	2.3967	2018	<b>5 817 000</b>	6 648 000
2014-05-21	45	5 669 000	2.1268	2019	<b>4 133 000</b>	4 911 000
2014-10-21	46	8 174 000	2.2417	2019	<b>6 705 000</b>	7 449 000
2015-02-18	47	2 719 000	1.5706	2020	<b>2 202 000</b>	2 719 000
2015-05-20	48	15 375 000	1.9148	2020	<b>13 980 000</b>	15 375 000
2015-12-15	49	15 613 000	2.1676	2020	<b>13 869 000</b>	15 613 000
2016-04-13	50	21 327 000	1.8244	2021	<b>21 327 000</b>	-
2016-11-09	51	20 523 000	1.5923	2021	<b>20 523 000</b>	-
					<b>98 685 000</b>	<b>81 501 000</b>



## ANNEXE B – CHARGES PAR OBJET

Exercice terminé le 31 décembre 2016

	2016 Budget	2016 Réel	2015 Réel
	\$	\$	\$
Salaires, traitements et avantages sociaux	84 013 317	<b>84 967 641</b>	80 642 681
Carburant	8 587 539	<b>8 533 839</b>	8 845 621
Contrats de transport adapté	9 489 679	<b>9 401 685</b>	8 592 111
Entretien et réparations des véhicules	4 193 930	<b>4 535 951</b>	4 384 317
Honoraires et contrats	4 043 887	<b>3 125 225</b>	2 876 929
Entretien et réparations des bâtiments et équipements	2 477 779	<b>2 142 880</b>	2 263 573
Services publics	1 533 112	<b>1 549 261</b>	1 575 480
Assurances, taxes et immatriculations	1 041 697	<b>1 054 718</b>	1 009 605
Matériel et fournitures	288 293	<b>251 448</b>	342 541
Cotisations, frais de représentation et autres dépenses	283 967	<b>292 241</b>	286 860
Location	87 899	<b>79 497</b>	113 363
Dépenses imprévues	2 019 105	-	-
Contribution à l'Agence métropolitaine de transport	8 183 642	<b>7 855 163</b>	7 420 990
Intérêts et frais de financement	3 190 708	<b>3 101 990</b>	2 668 097
Amortissement des immobilisations	18 432 000	<b>17 697 009</b>	14 920 135
	147 866 554	<b>144 588 548</b>	135 942 303



## ANNEXE C – ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

Exercice terminé le 31 décembre 2016

	2016 Budget \$	2016 Réel \$	2015 Réel \$ (redressé) note 3
<b>Revenus</b>			
Contribution de la Ville de Laval	65 441 000	<b>65 441 000</b>	61 241 000
Usagers	34 071 470	<b>33 758 119</b>	32 662 040
Transferts du gouvernement du Québec	24 441 232	<b>17 938 589</b>	17 489 899
Contribution de l'Agence métropolitaine de transport	9 562 191	<b>12 496 079</b>	15 264 637
Autres revenus	3 110 228	<b>2 967 001</b>	2 809 399
	<b>136 626 121</b>	<b>132 600 788</b>	129 466 975
<b>Charges</b>			
Transport régulier	89 827 836	<b>89 909 677</b>	86 061 404
Administration générale	15 951 181	<b>15 767 197</b>	15 599 731
Transport adapté	10 262 082	<b>10 257 512</b>	9 271 946
Contribution à l'Agence métropolitaine de transport	8 183 642	<b>7 855 163</b>	7 420 990
Intérêts et frais de financement	3 190 708	<b>3 101 990</b>	2 668 097
Dépenses imprévues	2 019 105	-	-
Amortissement des immobilisations	18 432 000	<b>17 697 009</b>	14 920 135
	<b>147 866 554</b>	<b>144 588 548</b>	135 942 303
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales</b>	<b>(11 240 433)</b>	<b>(11 987 760)</b>	<b>(6 475 328)</b>
<b>Conciliation à des fins fiscales</b>			
<b>Immobilisations</b>			
Produit de cession		<b>205</b>	360
Amortissement	18 432 000	<b>17 697 009</b>	14 920 135
Perte sur cession	-	<b>1 025</b>	472
	<b>18 432 000</b>	<b>17 698 239</b>	14 920 967
<b>Financement</b>			
Financement à long terme des activités de fonctionnement	529 770	<b>336 160</b>	322 963
Remboursement de la dette à long terme	(9 394 474)	<b>(3 123 946)</b>	(3 345 853)
	<b>(8 864 704)</b>	<b>(2 787 786)</b>	(3 022 890)
<b>Affectations</b>			
Activités d'investissement	-	<b>(190 077)</b>	(685 772)
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	718 354	<b>170 083</b>	192 248
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	954 783	<b>645 700</b>	1 031 900
	<b>1 673 137</b>	<b>625 706</b>	538 376
	<b>11 240 433</b>	<b>15 536 159</b>	12 436 453
<b>Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	<b>-</b>	<b>3 548 399</b>	5 961 125



## ANNEXE D – ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES

Exercice terminé le 31 décembre 2016

	2016 Budget	2016 Réel	2015 Réel
	\$	\$	\$ (redressé) note 3
<b>Revenus</b>			
Transferts du gouvernement du Québec	45 801 729	<b>36 252 745</b>	24 318 970
Autres revenus			
<b>Excédent d'investissement avant conciliation à des fins fiscales</b>	<b>45 801 729</b>	<b>36 252 745</b>	24 318 970
<b>Conciliation à des fins fiscales</b>			
<b>Immobilisations</b>			
Acquisitions			
Terrain	-	-	-
Infrastructures	(24 342 594)	<b>(11 859 802)</b>	(2 632 938)
Bâtiments	(12 011 000)	<b>(7 126 742)</b>	(13 452 623)
Véhicules	(22 673 621)	<b>(23 436 141)</b>	(14 512 978)
Ameublement et équipements de bureau	(1 982 900)	<b>(1 086 235)</b>	(1 652 276)
Machinerie, outillage et équipements	(1 641 814)	<b>(1 254 171)</b>	(1 486 853)
	<b>(62 651 929)</b>	<b>(44 763 091)</b>	(33 737 668)
<b>Financement</b>			
Financement à long terme des activités d'investissement	7 373 131	<b>5 053 226</b>	3 954 771
<b>Affectations</b>			
Activités de fonctionnement	-	<b>190 077</b>	685 772
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	9 477 069	<b>2 946 899</b>	9 883 645
	9 477 069	<b>3 136 976</b>	10 569 417
	<b>(45 801 729)</b>	<b>(36 572 889)</b>	(19 213 480)
<b>Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales</b>	<b>-</b>	<b>(320 144)</b>	5 105 490



## ANNEXE E – EXCÉDENT ACCUMULÉ

Au 31 décembre 2016

	2016	2015
	\$	\$ (redressé) note 3
<b>Excédent accumulé</b>		
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	<b>23 301 202</b>	22 869 785
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	<b>(15 286 095)</b>	(14 810 478)
Financement des investissements en cours	<b>4 365 023</b>	4 685 167
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	<b>127 623 168</b>	102 993 839
	<b>140 003 298</b>	115 738 313
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS</b>		
<b>Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés</b>		
Excédent de fonctionnement affecté	<b>22 521 651</b>	21 593 908
Fonds réservés		
Fonds de roulement	<b>586 856</b>	913 099
Financement des activités de fonctionnement	<b>192 695</b>	362 778
	<b>779 551</b>	1 275 877
	<b>23 301 202</b>	22 869 785
<b>Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir</b>		
Avantages sociaux futurs		
Déficit initial au 1 <sup>er</sup> janvier 2007		
Régime capitalisé	<b>639 200</b>	814 200
Régimes non capitalisés	<b>(8 466 700)</b>	(8 466 700)
Avantages postérieurs au 1 <sup>er</sup> janvier 2007		
Régime capitalisé	-	(20 300)
Régimes non capitalisés	<b>(7 265 900)</b>	(6 774 900)
Financement à long terme des activités de fonctionnement	<b>(192 695)</b>	(362 778)
	<b>(15 286 095)</b>	(14 810 478)



## ANNEXE E – EXCÉDENT ACCUMULÉ

Au 31 décembre 2016

	<b>2016</b>	2015
	\$	\$ (redressé) note 3
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)</b>		
<b>Financement des investissements en cours</b>		
Financement non utilisé	<b>5 247 277</b>	5 573 392
Investissements à financer	<b>(882 254)</b>	(888 225)
	<b>4 365 023</b>	4 685 167
<b>Investissement net dans les immobilisations et autres actifs</b>		
Éléments d'actif		
Immobilisations	<b>151 494 007</b>	124 429 155
Éléments de passif		
Dettes à long terme	<b>98 492 305</b>	81 138 222
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	<b>(74 621 466)</b>	(59 702 906)
	<b>23 870 839</b>	21 435 316
	<b>127 623 168</b>	102 993 839

